

Des subventions et des conseils pour vos travaux



Montfort Communauté propose à ses habitants un service gratuit d'aide et de conseils pour :

- l'étude de faisabilité, l'estimation du coût des travaux...,
- les aides disponibles,
- le plan de financement (apport, aide, emprunt...)





- Des travaux permettant des économies d'énergie.
- Des travaux d'adaptation au handicap ou au vieillissement.
- Des travaux lourds de réhabilitation dans le cadre d'un logement indigne ou très dégradé.

POUR QUELS LOGEMENTS?

Ces aides concernent des travaux dans la résidence principale ou dans un logement destiné à la location.

Le logement doit avoir plus de 15 ans.

POUR QUI?

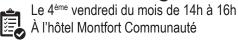
Ces aides s'adressent aux propriétaires privés qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le louent.

 Pour une résidence principale, les aides sont attribuées sous conditions de ressources.

QUELLES CONDITIONS?

- Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention.
- Les travaux doivent être effectués par des professionnels.
- Pour les résidences principales, le logement doit être occupé après travaux pendant au moins 6 ans.
- Pour les locations, le logement doit être loué pendant au moins 9 ans.

Permanences gratuites:



Se munir de son dernier avis d'imposition pour les propriétaires occupants.

Renseignements:

CDHAT 02 99 28 46 50 ou bretagne@cdhat.fr www.montfortcommunaute.bzh rubrique Vivre